

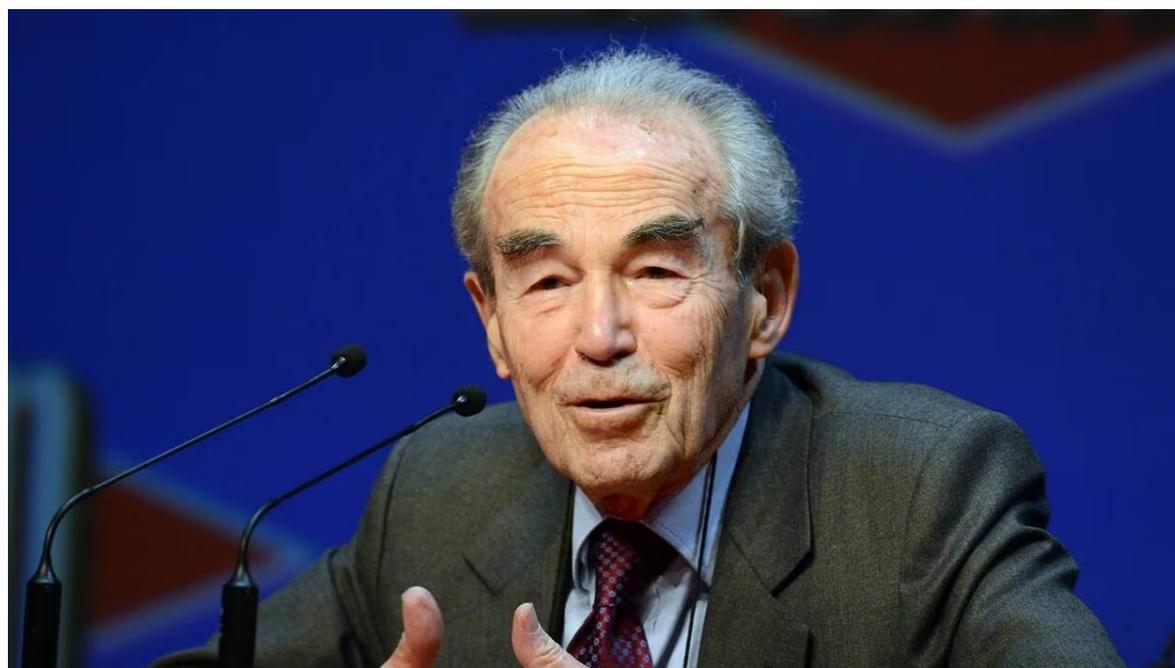
[ouest-france.fr](https://www.ouest-france.fr)

POINT DE VUE. « Robert Badinter, avocat de la dignité humaine »

Michel POIGNARD ()*.

8–10 minutes

Au-delà de l'abolition de la peine de mort, l'ancien Garde des Sceaux a multiplié les combats pour inscrire la primauté de la dignité de la personne humaine dans toutes les dimensions de notre Droit. Un rappel par Michel Poignard, avocat honoraire.



Robert Badinter ancien garde des Sceaux, ancien président du Conseil Constitutionnel, à Rennes en 2014. | ARCHIVES OUEST FRANCE/MARC OLLIVIER.

« Avocat, professeur agrégé de droit privé, Garde des Sceaux,

Président du Conseil Constitutionnel, Sénateur membre de la Commission des lois, arbitre international, homme de lettres, [Robert Badinter](#) aura incarné avec une singulière constance l'exigence de justice. Rare parcours habité de la prescription biblique : « la justice, tu chercheras ardemment ».

Un fil à plomb : la primauté de la dignité de la personne humaine ancrée comme obligation permanente d'une vie. Au-delà de [l'abolition de la peine de mort avec la loi du 9 octobre 1981](#) méritant à son auteur l'appropriation de la belle formule de Victor Hugo « heureux celui dont on a pu dire en s'en allant, il emporte avec lui la peine de mort », une myriade de combats menés avec une identité de mobiles.

Fin des juridictions d'exception, dépenalisation de l'homosexualité, promotion des droits et de la défense des victimes, accès à l'aide judiciaire, possibilité pour les citoyens de saisir la Cour Européenne des droits de l'Homme, condition des détenus, inspection médicale des prisons, égalité des régimes matrimoniaux, ouverture du chantier de l'exception d'inconstitutionnalité, lutte inflexible contre le racisme et l'antisémitisme, condamnation des crimes de guerre et contre l'humanité dans un dernier livre publié en 2023 à propos de l'Ukraine..., autant de marques d'un même engagement finalisé.

« **Unité d'une pensée** »

À l'évidence, les circonstances de l'arrestation puis de la déportation en 1943 d'une grand-mère, Idiss, et d'un père, né en Moldavie, émigré de Russie et ayant fui les pogroms, ont déclenché un attachement viscéral à l'universalité des droits de

l'homme.

À la tête du Conseil Constitutionnel de 1986 à 1995, Robert Badinter sera à l'origine de la célèbre décision du 27 juillet 1994 martelant que « la sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation est un principe à valeur constitutionnelle ».

À dessein, cette décision a pris soin symboliquement de rattacher un tel principe clé à un fondement constitutionnel reposant sur la formule introductive du Préambule de la Constitution de 1946 repris en 1958 aux termes de laquelle : « Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés ».

Un an plus tard, le Conseil d'État, plus haute juridiction administrative, par un arrêt d'Assemblée du 27 octobre 1995 (Commune de Morsang-sur-Orge) reprendra à son compte le raisonnement ainsi emprunté pour venir ranger parmi les composantes de l'ordre public la dignité de la personne humaine.

De même, à la tête du Comité pour la rénovation du Code du travail, en février 2016, Robert Badinter veillera à ce que le droit au respect de la dignité dans le travail figure à l'article 2 des libertés et droits de la personne ayant vocation à s'intégrer dans un Code en rénovation.

Unité de pensée fécondée par l'action d'un juriste convaincu et démontrant que la dignité ne se conjugue pas au pluriel comme la liberté.

Une unité venant illustrer l'heureuse formule d'André Malraux selon laquelle « un intellectuel n'est pas seulement celui à qui les livres sont nécessaires mais tout homme dont une idée si élémentaire soit-elle engage et ordonne la vie ».



Michel Poignard. | ARCHIVES OUEST-FRANCE.

() Docteur en droit, avocat honoraire, maître de conférences à Sciences Po Paris.*